Image not found or type unknown

Rachat d'une maison en donation partage

Par **BRIBRI78**, le **31/10/2008** à **15:27**

En février 2006, ma soeur et moi-même avons reçu en donation partage la maison de mes parents valeur 205000€ avec usufruit 40%. Depuis cette donation, mes parents ont effectué des travaux d'un montant de 85000€ sans modification de l'acte de donation. J'aimerai acheter la maison de mes parents, j'aimerai savoir la marche à suivre? Quellles parts auront ma soeur et mes parents dans le cas où l'opération est réalisable. Mme OUVRIER

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés